
COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 OCTOBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. Acquisitions foncières au lieu-dit Bruelgarten,
2. Acquisitions foncières au lieu-dit Muehlengraben,
3. SIANA – aménagement ouvrage de la ligne Maginot
4. Avenant marché rénovation des toitures de l'école maternelle, lot couverture-zinguerie,
5. Avenant marché requalification intérieure de l'église peintures murales église,
6. Programme ONF des travaux d'exploitation forestière pour 2015 et destination des coupes,
7. Passerelle piétonne « Bussgarten » - aménagements annexes et paysagers,
8. Demande de subvention DAC pour les travaux « passerelle piétonne « Bussgarten » - aménagements annexes et paysagers »,
9. Maître d'œuvre pour travaux écoles

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 1er octobre 2014, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,

M. Jérôme FLESCH, M. Laurent NARAT, Mme Miretta LACK, M. Michel CHEVALIER, Mme Chantal PICCOLI, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, Mme Evelyne BECKER, M. Guy CIUNEK, M. Pierre GELEBART, M. Guy KIEFFER. Conseillers municipaux

ABSENTE à savoir.

Mme Stéphanie FLAMMANN.

ABSENTE à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : à savoir.

Mme Stéphanie FLAMMANN à Mme Marie-Laure GROUTSCH.

Le maire a dénombré 14 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 : Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1. ACQUISITIONS FONCIERES AU LIEU-DIT BRUELGARTEN

Il s'agit de faire l'acquisition d'immeubles au lieu-dit « BRUELGARTEN ». Les terrains cadastrés section 3 n° 117, 135, 140 et 126 contiennent 21,15 ares, et sont les propriétés de SCHANG HALTER et de ETLICHER PAQUIN.

Ces terrains sont à proximité de la zone de loisirs et du chemin piétonnier reliant la rue de Hémering à la zone de loisirs. L'intérêt d'obtenir ces terrains est leur proximité de la zone de loisirs où différents projets d'aménagements pourraient être envisagés (vergers pédagogiques, accès de la zone plus élargie...). Des pourparlers ont été menés auprès des propriétaires concernés. Ils accepteraient de vendre à la commune sur la base de 100,00 € l'are.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles section 3 n° 117, 135, 140 et 126 au prix de 100,00 € l'are.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINT 2. ACQUISITIONS FONCIERES AU LIEU-DIT MUEHLENGRABEN

Il s'agit de faire l'acquisition d'immeubles afin de créer le contournement du Moulin dans un projet du SIANA. Il s'agit de contourner les obstacles à l'écoulement. Les propriétés concernées se situent en bordure des rue de Hémering et Moulin (section 2 n° 304, 308, 313, 364, 499 et 500)

L'accès est difficile pour des engins de chantier, un chemin communal est à disposition. Les terrains sont en friche au niveau des divergences des deux bras. La réalisation de ces travaux nécessite une maîtrise foncière du site ou accord des propriétaires. Un défrichage devra être réalisé ainsi qu'une ouverture du chemin d'accès. Des concertations ont déjà été entreprises entre les propriétaires et le SIANA.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce projet afin que le SIANA puisse entreprendre sa réalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention Evelyne BECKER), approuve le projet et autorise le maire à entreprendre avec le SIANA les négociations d'acquisitions auprès des propriétaires des parcelles concernés par à ce projet, programmé pour 2016.

POINT 3. SIANA – AMENAGEMENT OUVRAGE DE LA LIGNE MAGINOT

Le conseil municipal doit délibérer afin de donner l'accord au SIANA d'intervenir sur le barrage de la ligne Maginot aquatique de la Nied du Bischwald, propriété de la commune de Téting sur Nied (Section 10 parcelles 37-38)

Rappel : L'ouvrage de la ligne Maginot aquatique servait à transformer la Nied Allemande et la Nied du Bischwald en fossé antichar. Pour ce faire les cours d'eau ont été élargis et des ouvrages transversaux ont été implantés afin de maintenir un niveau d'eau élevé et infranchissable.

Cet ouvrage militaire a été rétrocedé à la commune en même temps que les bords de Nied. Une échancrure a été réalisée ultérieurement mais comblée par une tôle mise en place par l'ancienne association de pêche locale.

Cet ouvrage et notamment la plaque métallique constituent un obstacle à la continuité écologique de ce cours d'eau et forment un obstacle aux écoulements lors des crues et des étiages.

Le Syndicat se propose de supprimer cette plaque de métal, afin de reconstituer le libre écoulement des eaux. Une échancrure supplémentaire, afin de permettre le passage d'un débit d'étiage, pourra être créée également.

Ces interventions seront prises en charge totalement par le Syndicat.

L'intervention est programmée pour d'octobre/novembre 2014.

Le Syndicat a estimé la baisse du niveau dans la Nied du Bischwald à moins de 15 cm. L'impact de la baisse sera visible sur une centaine de mètres en amont de l'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet du SIANA.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord afin que le syndicat puisse intervenir sur le barrage de la ligne Maginot aquatique de la Nied du Bischwald.

POINT 4. AVENANT MARCHE RENOVATION DES TOITURES DE L'ECOLE MATERNELLE, LOT COUVERTURE-ZINGUERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40-IV, 57 à 59 et 33.I.1,

Vu la délibération en date du 17 juin 2014, par laquelle le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention CIUNEK pour des questions techniques) décide de retenir :

pour le lot 1 : Couverture-Zinguerie : TOIT IDEAL, VALMONT/Moselle, pour un montant de 46 278,37 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte, l'avenant au marché de travaux relatif au LOT COUVERTURE-ZINGUERIE école maternelle:

Moins-value – travaux en déduction au marché : moins-value : 509,81 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer les avenants et les documents y afférents.

POINT 5. AVENANT MARCHE REQUALIFICATION INTERIEURE DE L'EGLISE PEINTURES MURALES EGLISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40-IV, 57 à 59 et 33.I.1,

Vu la délibération en date du 03 juin 2013, par laquelle le Conseil Municipal a attribué le marché de travaux :

Pour le lot 4 : PEINTURE MURALE : PEINTURES KLING, LIXING LES SAINT AVOLD/Moselle, pour un montant de 34 070,00 € H.T,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'avenant au marché de travaux relatif à la requalification intérieure de l'église pour les travaux ci-après : Plus-value – travaux en additif au marché lot peinture murale : 1 570,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer les avenants et les documents y afférents.

POINT 6. PROGRAMME ONF DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE POUR 2014 ET DESTINATION DES COUPES

L'ONF a transmis à la commune le programme des travaux d'exploitation de l'exercice 2015. Il concerne les parcelles 12a, 6a, 14b, 16b et 12b. Il est demandé d'approuver le programme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le programme d'exploitation pour l'année 2015 sur les parcelles 12a, 6a, 14b, 16b et 12b.

Il a été précisé que le règlement et le prix du stère des menus forestiers seront approuvés lors du prochain conseil municipal.

POINT 7. PASSERELLE PIETONNE « BUSSGARTEN »

Monsieur le Maire expose le projet du cabinet AUERT, de la passerelle piétonne « Bussgarten » d'un montant de 48.000,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ce projet.

POINT 8. DEMANDE DE SUBVENTION DAC POUR LES TRAVAUX « PASSERELLE PIETONNE « BUSSGARTEN » - AMENAGEMENTS ANNEXES ET PAYSAGERS »

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DAC pour les travaux « passerelle piétonne « Bussgarten » - aménagements annexes et paysagers » pour le montant des travaux passerelle Bussgarten soit 48.000,00 €.

PROPOSITION DU PLAN DE FINANCEMENT :

COUT TRAVAUX	48.000,00 € H.T
DAC :	22.000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 22.000,00 € au titre de la DAC (dotation d'aménagement communautaire de la communauté de communes du DUF) pour le projet passerelle Bussgarten.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POINT 9. MAITRE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX ECOLES

Monsieur le maire rappelle que la rénovation des écoles est une priorité et que les toitures n'en sont qu'une partie. Il est à noter que bien des travaux sont à prévoir dans ces bâtiments et sont indispensables pour le bien-être et la sécurité des enfants et du personnel qui les fréquentent. La municipalité se voit contrainte de réhabiliter en partie ce complexe.

De plus la mise en place du périscolaire a entraîné de nombreux aménagements. L'objectif (comme il a déjà été évoqué lors de précédents conseils) est de rénover le préau, les espaces sanitaires, les fenêtres, portes, plafonds, sols...

Il y a lieu de signer de nouveaux contrats pour la maîtrise d'œuvre pour ces travaux et de régulariser celui des toitures de l'école maternelle et de l'école élémentaire. En effet le coût avait été calculé sur la base du projet du premier architecte. Le cabinet d'architecture actuel, AUERT, ayant proposé une solution moins onéreuse et après concertation avec la municipalité propose une moins-value de 8.428,00 € sur l'élément de mission « Direction de l'exécution des contrats de travaux ».

Pour la tranche 2 des travaux des écoles (préau, plafonds de l'école maternelle et de l'école élémentaire, les peintures et revêtements de sol dans les salles de classe de l'école maternelle, les fenêtres dans le couloir de l'école élémentaire) et la tranche 3 des travaux des écoles (sanitaires école élémentaire), plusieurs architectes ont répondu à l'appel à concurrence. Il en ressort des propositions d'honoraires s'élevant de 8 % à 12,5% du montant des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du cabinet d'architecture AUERT dont le taux d'honoraires est de 8 % du montant des travaux pour les tranches 2 et 3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire :

- informe le conseil municipal que le CCAS organisera le Téléthon 2014,
- rappelle la délibération prise par le conseil sur la suppression des arrêts de train en gare de Téting, donne lecture de la motion de Hery et précise qu'un courrier de la commune sera envoyé au président du conseil régional ,
- fait une présentation des projets de SITA sur le site de Téting sur Nied,
- informe le conseil de sa réunion en mairie de FOLSCHVILLER concernant la participation éventuelle de la commune aux frais de fonctionnement du gymnase de FOLSCHVILLER fréquenté par les élèves du collège résidant à Téting sur Nied. Cette contribution a comme point de départ 2009. Les sommes demandées sont proches des 18.000,00 €. La question posée est de savoir : qui va payer ? la commune ? le DUF ? la commune de Folschviller est-elle en droit de demander ces sommes ?

Monsieur Bernard ALBERTUS :

- fait un point sur la fréquentation au périscolaire depuis la rentrée, (en moyenne 4 enfants le matin, pour la pause méridienne une variation de 9 à 21 élèves, et le soir la fréquentation approche 5 enfants,
- énonce les travaux effectués comme la quasi fin du chantier de l'église, la mise en place des STOP sur le carrefour RD 20, rue de la Gare, rue de Laudrefang, les diverses rustines sur la voirie municipale, le curage d'un fossé sur une propriété en bordure de la route menant au centre d'enfouissement.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Acquisitions foncières au lieu-dit Bruegarten,
2. Acquisitions foncières au lieu-dit Muehlengraben,
3. SIANA – aménagement ouvrage de la ligne Maginot
4. Avenant marche rénovation des toitures de l'école maternelle, lot couverture-zinguerie,
5. Avenant marche requalification intérieure de l'église peintures murales église,
6. Programme ONF des travaux d'exploitation forestière pour 2015 et destination des coupes,
7. Passerelle piétonne « Bussgarten » - aménagements annexes et paysagers,
8. Demande de subvention DAC pour les travaux « passerelle piétonne « Bussgarten » - aménagements annexes et paysagers »,
9. Maître d'œuvre pour travaux écoles

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22h30.